

Marché de Noël 2021 Règlement

Chaque année, le Service Animation de la Ville de Thouars, organise un marché de Noël durant le mois de décembre. A ce titre, il est nécessaire d'établir un règlement fixant les modalités d'inscription et de participation des exposants.

I – INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les commerçants et artisans qui souhaitent participer au Marché de Noël devront se rapprocher du Service Animation (voir bulletin d'inscription) avant le 15 octobre 2021.

Le choix des exposants se fera, sur dossier, selon les critères suivants :

- Nature du produit.
- Diversité et originalité des genres.
- Espace disponible.

Les exposants retenus auront confirmation de leur inscription par courrier. Dans les cas d'inscriptions n'ont retenues par la commission d'attribution, votre chèque vous sera restitué.

Si les articles mis en vente ne correspondent pas aux articles proposés à l'inscription, la commission d'attribution se réserve le droit d'exclure l'exposant, sans remboursement des frais d'inscription.

En cas de désistement de l'exposant, après **le 30 novembre**, le droit de participation sera acquis aux organisateurs.

II – ORGANISATION

Le Marché de Noël sera ouvert au public :

- Samedi 11 décembre de 10h00 à 21h
- Dimanche 12 décembre de 10h00 à 18h

III – INSTALLATION

L'accueil des exposants se fera Boulevard Adrien Morin, merci de vous présenter au chalet d'accueil pour signaler votre présence.

Si les commerçants s'installent sans autorisation ou sans s'être signalés aux organisateurs, ils seront invités à partir. Aucun véhicule ne pourra stationner à côté des chalets et dans la zone de manifestation après les horaires d'installation établis (sauf véhicules autorisés, du type food truck, protection civile,...)

Les emplacements non occupés à 9h30 le 11 décembre, seront considérés comme libres.

Un gardiennage sera assuré pour les nuits du 10 au 12 décembre.

En revanche, tous les stands devront être libres le dimanche soir à 20h.

Les exposants feront leur affaire personnelle de garantir leurs risques en terme de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le Comité organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets exposés.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant, qui ne respecterait pas le présent règlement, ou dont le comportement causerait une gêne, que ce soit pour les participants, le public les riverains et les agents.

Les exposants devront signer le règlement et apposer la mention « lu et approuvé » puis faire retour d'un exemplaire au service animation de la Ville, qui gère les inscriptions.

*** NOUVEAUTÉ :** Pour cette nouvelle édition, il a été décidé d'organiser le concours du plus beau chalet. Les 2 chalets élus par le jury gagneront le remboursement de leur emplacement pour le marché de Noël 2021.

Date :

Nom de la société :

Nom, Prénom du représentant légal :

Signature :

NOUVEAUTÉ *

Concours

du plus beau chalet

Marché de Noël 2021

Les 11 et 12 décembre 2021

« **CENTRE-VILLE** » de **THOUARS**
organisé le Service « Animation » de la Ville de Thouars

**RÉPONSE AVANT LE
15 OCTOBRE 2021**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Adresse :

Adresse e-mail (obligatoire):

Téléphone :

Articles vendus :

SIRET (obligatoire):

Le chalet pour le week-end : 40€ TTC

Place Flandres Dunkerque : (Merci de cocher votre choix)

Chalet ouvert (**24 chalets**)

Chalet bar (**4 chalets**)

Besoin électrique (en watt): (obligatoire)

Lumière intégrée au chalet ainsi qu'un branchement électrique. Si vous souhaitez ajouter des lumières, merci de favoriser les LED. Nous vous rappelons qu'**aucun chauffage n'est autorisé dans les chalets.**

IMPORTANT : munissez-vous de tables, chaises et également de la décoration pour votre stand, approprié à notre Marché de Noël.

INSTALLATION :

Cette année deux possibilités pour l'installation : (Merci de cocher la case)

Le vendredi 10 décembre de 13h00 à 17h00

Heure précise d'arrivée : _____

Le samedi 11 décembre de 8h00 à 9h30

Heure précise d'arrivée : _____

- Chèque impérativement à l'ordre du Trésor Public
- **Toute réservation retournée sans le règlement ne sera pas prise en considération.**
- **En cas de désistement de l'exposant, après le 30 novembre, le droit de participation sera acquis aux organisateurs.**
- Les emplacements étant limités, les inscriptions devront être retournées rapidement à l'adresse suivante :

Ville de Thouars « Service Animation » 14 place St Laon – CS 50183 – 79103 THOUARS

Contact : Service Animation : 05.49.68.22.65



règlement →